

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

VISIO CONFERENCE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DU 28 DÉCEMBRE 2021

Le Directeur général adjoint, M Magnant, a souhaité communiquer avec les Organisations Syndicales suite aux annonces du Premier ministre de ce lundi :

- **Vigilance absolue en matière de gestes barrières** : port du masque, aération des locaux, livraisons de gels et réassort de gel hydroalcoolique feront partie des consignes qui seront rappelées. Les comportements individuels responsables doivent permettre une vie en collectivité, certes réduite, plus sereine même si on sait que ce n'est pas forcément dans la sphère du travail que les risques de contamination sont les plus grands.
- **En dehors du télétravail, pas de nouveautés si ce n'est la transformation du pass sanitaire en pass vaccinal** exigé dans les transports interrégionaux ou longue distance.
- **Télétravail : devient obligatoire pour toutes les personnes équipées et dont les missions sont télétravaillables , pour 3 semaines à compter du lundi 3 janvier.**

Une communication sera faite pour les agents dès demain mercredi 29 décembre. Pour les agents en congés, ils seront contactés par leurs chefs de service afin de revenir chercher leur matériel à compter du 3 janvier pour télétravailler.

- **La Direction générale sera vigilante sur la disponibilité des matériels et des nécessités en termes de VPN.**
- **Un reporting des données** relatives à la situation sanitaire (cas contacts, quatorzaine, cas positifs, suivi du télétravail et de l'activité) **sera organisé à raison de 3 fois par semaine.**

Les organisations syndicales ont souhaité que les messages soient clairs et non infantilisants.

M Magnant a partagé le souci de bienveillance qui doit prévaloir dans une situation qui semble ne pas vouloir prendre fin et qui met à mal le moral de chacun individuellement et des collectifs.

Il a indiqué que les directeurs (qu'il voyait en visio juste après les OS) seront invités à prendre régulièrement des nouvelles des agents non présents afin de s'assurer de leur état de santé autant que de leur moral.

À la question de la CFTC DGFIP la Direction générale estime que la situation n'impose pas à l'heure actuelle de déclenchement d'un Plan de Continuation de l'Activité (PCA), bien que certains secteurs appellent une grande vigilance (SLR pour le paiement du traitement des fonctionnaires et les services dépenses des SGC...).

Les missions doivent pouvoir être réalisées sans en arriver à la situation contraignante d'un PCA qui entérine des priorités et donc le décalage de certaines échéances. La période de début d'année peu chargée devra permettre de l'éviter même si la situation sera réévaluée régulièrement .

L'objectif est de faire en sorte que les missions soient assurées en tenant compte du fait qu'une partie des agents peut être en télétravail, une partie malade et que c'est la même choses chez les partenaires et interlocuteurs de la DGFIP.

Point sur les aides aux entreprises :

- **Les stocks de dossiers relatifs au fonds de solidarité (FDS) sont très bas.**
- **La situation concernant les dossiers d'indemnisation des coûts fixes sera revue pour ajuster les forces disponibles aux besoins.**

Point sur l'Enfip :

La DGAFP a indiqué que le régime des écoles de la fonction publique est calé sur le régime universitaire.

En conséquence la rentrée du 3 janvier dans les établissements de l'ENFIP se fera en présentiel comme dans les universités. La vigilance reste de mise devant le risque de cluster et de diffusion dans les salles de cours.

La communication de la Direction générale devrait apporter des précisions quant à l'accueil du public, à l'exercice des missions nomades

La CFTC est toujours à vos côtés. N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>